



Jenny, enquêtrice
à la Fondation Brigitte-Bardot



« Les animaux ont
grandement
besoin de nous »

Jenny est enquêtrice bénévole depuis plus
de trois ans pour la Fondation Brigitte-Bardot.
Elle dévoile à miaou les difficultés (mais aussi
les joies) de cette activité au service des animaux.
Une mission éprouvante, mais essentielle.





miaou: Bonjour Jenny! Comment devient-on enquêtrice à la Fondation Brigitte-Bardot?

Jenny: Vous avez raison de préciser «à la Fondation Brigitte-Bardot», car on ne devient pas enquêteur ou enquêtrice de la même façon dans toutes les associations. À la Fondation Brigitte-Bardot, il faut d'abord remplir un dossier, fournir des éléments juridiques puis passer un entretien avec les juristes salariés de la Fondation, qui accepte (ou rejette) ensuite le dossier.

miaou: Êtes-vous bénévole? Combien de temps y consacrez-vous par semaine?

Jenny: Oui, nous sommes tous bénévoles. Concernant le volume horaire, sans exagérer, nous pourrions nous y consacrer 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cependant, il faut trouver un équilibre entre les enquêtes, qui sont souvent assez difficiles à supporter psychologiquement, et notre activité professionnelle qu'il est important de conserver. C'est donc extrêmement aléatoire, car nous adaptions les heures consacrées aux enquêtes à nos emplois du temps personnels. Pour ma part, j'ai plus de temps libre que d'autres. Si je prends en compte le déroulement de l'enquête sur le terrain, le temps passé à réfléchir, analyser, préparer le dossier, l'attente au commissariat pour déposer plainte, et la rédaction du rapport destiné aux juristes de la Fondation, je pense que j'y passe en moyenne 15 à 20 heures par semaine. J'y consacre beaucoup de temps, parce que j'en ai envie et que j'aime ça, c'est une vraie passion.

miaou: Avant d'être enquêtrice à la Fondation, vous étiez déjà engagée dans une association et auprès d'un refuge. Qu'est-ce qui vous a donné envie d'aller plus loin?

Jenny: Il y a eu en effet une vraie progression dans mon engagement pour les animaux. J'ai commencé en étant famille d'accueil pour le Regroupement des chats perdus (voir l'interview de sa présidente Marie-Jo Satorra dans le miaou n° 15). Puis je me suis impliquée de plus en plus dans la vie du refuge: gestion administrative, téléphone, adoptions... et j'ai été nommée vice-présidente. Plus tard, j'ai découvert le trappage*. Puis j'ai monté un dossier pour obtenir des bons de stérilisation auprès de la Fondation Brigitte-Bardot afin que les chats errants deviennent des chats libres. Certaines personnes tuaient leurs chats parce qu'ils en avaient assez d'avoir des portées tout le temps. J'allais les voir et leur proposais de garder leurs minets si je les stérilisais pour qu'ils ne se reproduisent pas. Je faisais ça dans mon coin. De fil en aiguille, par des rencontres, et via les réseaux sociaux, j'ai découvert des groupes de policiers et, parmi eux, d'enquêteurs, bénévoles ou non, impliqués dans la cause animale. Un jour, alors que je n'étais plus adhérente d'une association, et grâce à ma connaissance du terrain, on a fait appel à moi pour récupérer un chien victime de maltraitance (Stitch, photo page suivante). Dans ce contexte, j'ai eu la chance de rencontrer une enquêtrice d'expérience de la Fondation Brigitte-Bardot, Sandrine. J'ai eu envie de m'inspirer de son expérience, de ses connaissances, nous avons appris à nous connaître... À l'époque, je ne pensais pas pouvoir supporter ce que l'on voit: les cadavres, les actes de cruauté ou de maltraitance... ni avoir la patience nécessaire avec les humains responsables de ces atrocités. Je ne pensais pas pouvoir mettre un terme à ces agissements. Sandrine était convaincue que j'avais ces capacités,

*Attraper des chats errants pour les stériliser et les identifier.

que je pouvais y arriver. Elle m'a expliqué comment cela se déroulait et m'a incitée à déposer un dossier. C'est donc grâce à cette très belle rencontre que je suis devenue enquêtrice.

miaou: Faut-il être solide mentalement pour être confrontée ainsi à la souffrance animale?

Jenny: Plus qu'être solide mentalement, je pense qu'il faut être très équilibrée: avoir une vie professionnelle, un entourage, une vie sociale... qui fait que nous n'avons pas que la Fondation dans la vie. Surtout, il ne faut pas se lancer dans cette cause pour tenter d'oublier un traumatisme, cela ne doit pas être un pansement. Certaines personnes malheureuses se lancent dans le bénévolat en pensant aider et en voulant se sentir utiles, mais cela ne fonctionne pas, c'est même dangereux pour elles.

miaou: Quelles sont les autres difficultés de cette action?

Jenny: Le manque de moyens des enquêteurs et de la justice française, on n'en parle pas assez. À cause de cela, il arrive très souvent que nos dossiers n'aboutissent pas. C'est une frustration énorme, aussi difficile à vivre que de voir un animal souffrir. Par manque de moyens judiciaires ou à la suite de problèmes administratifs, on arrive parfois à des situations dramatiques. Par exemple, devoir rendre l'animal à son tortionnaire. On l'a sorti de sa souffrance à un instant «T», on l'a soigné, mais à la fin, on le remet dans sa galère. C'est quelque chose qui n'est pas visible et qu'on ne découvre qu'une fois dans le système. C'est peu connu, et c'est aussi malheureusement valable pour d'autres causes terribles (violences conjugales, violences sur les enfants, agressions sexuelles...) Le système judiciaire est défaillant, et pas seulement pour la cause animale.

« Il faut faire ce travail à fond parce que les animaux ont grandement besoin de nous. »

miaou: Cela doit être frustrant cette impression de se battre en vain?

Jenny: Tout à fait. Parfois, c'est même pire que cela: nous avons des preuves, des aveux, et il ne se passe rien à cause d'un problème juridique ou administratif. C'est terrible. Nous avons choisi cette activité, car nous avons envie d'aider. Nous donnons tellement de notre temps, de notre énergie, de notre cœur, de notre argent – il faut le dire, aussi – que quand nous accusons échec sur échec, c'est vraiment très difficile. Encore une fois, tout est une question d'équilibre. Quand nous remarquons que cela fait deux ou trois enquêtes que c'est difficile, nous pouvons faire une pause. Nous nous ressourçons quelques jours ou semaines pour mieux revenir ensuite. Sinon cela ne serait pas tenable sur le long terme.

miaou: Comment avez-vous connaissance des cas dont vous vous occupez?

Jenny: En ce qui concerne les enquêtes de la Fondation Brigitte-Bardot, c'est très encadré. Les témoins de maltraitance (particuliers, forces de l'ordre, assistantes sociales, commune...) contactent la Fondation pour faire un signalement: les juristes qui le reçoivent nous envoient une demande d'enquête, avec des informations confidentielles. Nous recevons l'adresse et les éléments à contrôler. Nous nous rendons sur place pour effectuer le contrôle. En parallèle, j'ai une page Facebook sur laquelle des associations locales peuvent me contacter pour de l'entraide. Avec elles, nous essayons au maximum d'échanger des informations, de nous entraider sur les prises en charge. Après une enquête, la Fondation Brigitte-Bardot peut prendre en charge l'animal, mais elle n'a pas beaucoup de refuges, donc nous faisons souvent appel à d'autres associations

locales. La Fondation Brigitte-Bardot dote financièrement les associations locales qui nous aident au placement des animaux que nous ne pouvons accueillir au sein de nos propres refuges.

miaou: Comment faire un signalement?

Jenny: Si vous constatez une potentielle situation de maltraitance, vous pouvez faire un signalement à la police, à la Fondation Brigitte-Bardot ou à une autre association de protection animale. En sachant que, comme un particulier n'est pas habilité à déposer plainte pour maltraitance animale, en général, la police le dirige vers une association. Il est préférable de contacter plusieurs associations, car elles sont toutes surchargées. L'idéal est de prendre des photos, des vidéos et d'accepter de témoigner. Dans le cas où la personne souhaite rester anonyme, c'est possible, mais il faut quand même faire un signalement, au risque de passer à côté de gros cas de maltraitance. Il vaut mieux signaler et rester anonyme, même si cela ne mène peut-être à rien, pour que nous ayons les informations et puissions éventuellement tenter de traiter le cas autrement.

miaou: La nouvelle loi qui vient d'être votée va-t-elle vous aider à faire avancer la cause de la protection animale?

Jenny: Il existe déjà des lois qui nous aideraient grandement si elles étaient appliquées. Malheureusement, elles le sont peu ou pas. Si tous les chats en France étaient identifiés, il y aurait deux fois moins d'abandons puisqu'on pourrait retrouver ceux qui les abandonnent et les faire condamner plus facilement. Cependant, cela engorgerait encore plus les tribunaux, ce qui n'est aujourd'hui

pas possible. C'est un cercle vicieux, qui va au-delà de la protection animale. Nous sommes évidemment tous ravis de cette nouvelle loi, qui est notamment une grande avancée pour les animaux de cirque ou vendus en animalerie. Pour moi, il est essentiel que les élus prennent conscience du boulot accompli par les bénévoles et les associations vis-à-vis des chats errants non stérilisés de leurs communes. Parce qu'il n'y a pas que les associations, il y a aussi des « Monsieur et Madame Tout-le-Monde » qui s'occupent des chats. Les animaux n'arrivent pas tout seuls: c'est bien parce

« Le système judiciaire est défaillant, et pas seulement pour la cause animale. »

qu'un humain n'a pas stérilisé son chat qu'il y en a autant, c'est de notre responsabilité. Je pense que c'est le gros problème aujourd'hui. En été, je suis sollicitée tous les jours, voire plusieurs fois par jour, pour prendre en charge des chattes qui vont mettre bas ou des chatons sans parents, c'est une catastrophe. De plus, avec le changement climatique, le nombre de mises bas augmente en hiver, ce qui ne se produisait pas auparavant.

miaou: Avez-vous un conseil à donner à quelqu'un qui souhaite adopter un animal?

Jenny: Il y a deux ans, j'ai été contactée par une jeune fille qui a acheté un Chihuahua dans un élevage en Normandie. Elle est rentrée chez elle, le chien se cognait partout, elle ne comprenait pas pourquoi et a donc été chez le vétérinaire. Celui-ci lui a dit que le chien était sans doute aveugle, et qu'il fallait lui faire passer des examens complémentaires pour lesquels elle n'avait pas le budget. Elle avait reçu un certificat de bonne santé de l'éleveuse, mais a compris qu'elle s'était fait avoir. Je l'ai aidée à déposer plainte pour abus de confiance. Elle n'a pas pu garder Olaf (photo

ci-contre). Nous l'avons donc pris en charge et lui avons fait passer une IRM, grâce à laquelle nous avons découvert qu'il était sourd et aveugle. Ce chien avait été acheté en élevage, avec certificat de bonne santé, pour 750 euros. La jeune fille a appelé l'éleveuse, envoyé un courrier recommandé, elle ne lui a jamais répondu. En tant que particulière, elle a eu du mal à déposer plainte, les policiers l'ont renvoyée vers le tribunal administratif. De mon côté, j'ai trouvé un policier qui a accepté de prendre sa plainte pour abus de confiance. Elle n'a pas pu stopper les prélèvements, elle a bien payé les 750 euros. Cette histoire a deux ans, elle passera en jugement un jour, mais en attendant, l'éleveuse a 750 euros et la jeune fille n'a plus de chien. J'entends beaucoup de personnes dire que choisir un animal en élevage ou en association est une garantie de bonne santé, mais on ne peut être sûr de rien: il y a de bons et de mauvais élevages, de bonnes et de mauvaises associations. Mon conseil: renseignez-vous et méfiez-vous de tout. J'ai beaucoup de cas de personnes qui ont acheté des chiens de trois, quatre mois en élevage, les ont payés 1000, 1500 euros et ont des problèmes avec. Nous sommes de plus en plus souvent alertés par les particuliers sur les élevages et les éleveurs. Morale de l'histoire: renseignez-vous, prenez votre temps, ne faites aucune adoption ou achat sur un coup de tête. Et surtout, prenez un animal parce que votre mode de vie peut lui correspondre, et non parce qu'il est beau ou à la mode.

miaou: Il y a vingt ans, on parlait déjà d'éleveurs peu scrupuleux. N'y aurait-il pas une augmentation du trafic clandestin liée à la crise sanitaire?

Jenny: Complètement. Encore hier, une amie présidente d'association a trouvé une chienne dans une cave avec la moitié de ses chiots morts. Ça n'arrête pas. Il existe une nouvelle mode: les gens font des croisements pour vendre des chiots. Ils ne



Olaf, Chihuahua aveugle sauvé par la Fondation.



Retrouvailles après le sauvetage de ce chaton amaigri, rempli de puces.



Sauvetage de plusieurs chats reproducteurs abandonnés.



Sun, sauvé à semaines, soigné 6 mois par Jenny... qui l'a finalement adopté.



Stitch, chien battu, grâce auquel Jenny a rencontré Sandrine, à la Fondation Brigitte-Bardot.

se rendent pas compte à quel point c'est grave! Ils naissent tous plus gentils les uns que les autres, mais ils sont détruits par l'humain mois après mois, et nous, quand nous arrivons, c'est trop tard, on ne peut que constater les faits.

miaou : Pourriez-vous nous raconter une affaire qui vous a particulièrement marquée?

Jenny : Il y en a énormément, pour différentes raisons. Par exemple, un chien de sécurité a été poignardé à plusieurs reprises, selon un témoin, par un maître-chien qui lui aurait ensuite roulé dessus. Évidemment, le chien est décédé. J'ai récupéré le corps à la fourrière pour pouvoir mener une autopsie. Le but était d'avoir des preuves en vue d'un dépôt de plainte et de la condamnation de l'auteur des faits. L'idée m'était insupportable qu'il s'en sorte. J'avais un témoin, une autopsie, et des aveux: je pensais que ce serait suffisant. Mais la police m'a appelée pour me dire que la plainte était classée sans suite à cause d'un problème administratif.

Ainsi, parfois, même en ayant toutes les preuves, cela n'aboutit pas pour des raisons administratives. J'ai demandé aux juristes de la Fondation d'obtenir du Parquet les pièces du dossier pour essayer de procéder d'une autre façon. Le tribunal est débordé, cela fait un an qu'on attend. C'est le genre d'enquête qui marque, alors que je n'ai pas connu le chien. C'est profondément injuste que l'animal soit décédé dans l'indifférence générale, que l'auteur des faits soit connu des services de police, qu'il travaille dans la sécurité, je trouve que c'est du délire total. Dans des cas pareils, je vous assure que parfois je pleure toutes les larmes de mon corps.

miaou : Vous devez être confrontée à des affaires très variées. En avez-vous une autre à nous raconter?

Jenny : L'un des premiers dossiers que l'on m'a confiés concernait une jeune fille qui avait essayé de solliciter la terre entière, c'est-à-dire son syndicat de copropriété, la mairie, la presse... pour signaler qu'un appartement voisin n'était plus habité depuis très longtemps et qu'il y avait deux chats enfermés à l'intérieur. Quelqu'un passait une fois par semaine pour les nourrir. Au départ, la jeune fille avait parlé avec la propriétaire pour lui demander pourquoi elle gardait ces chats dans cet appartement. Personne n'y vivait, il y avait une odeur insupportable,

ils restaient dans le noir dans des conditions indécentes. Le discours de la propriétaire était «ce sont mes chats, je les aime.» Personne ne bougeait et la jeune fille n'arrivait à rien. Elle a contacté un refuge qui m'a demandé de l'aide. Nous avons déposé plainte et fait ouvrir l'appartement par les pompiers. Nous avons découvert un appartement avec des choses entassées partout, une lampe qui aurait pu

«Il est essentiel que les élus prennent conscience du boulot accompli par les bénévoles et les associations vis-à-vis des chats errants non stérilisés.»

prendre feu à tout moment, une caisse avec des excréments moisissés, les deux chats terrorisés... Ils vivaient dans ces conditions, dans le noir, depuis trois ans. Ils sont maintenant en famille d'accueil. Mais parfois on n'arrive pas à négocier la cession. Quand les propriétaires ne veulent rien savoir et que la police me donne une réquisition pour mettre à l'abri des animaux, celle-ci court jusqu'au jugement, et en règle générale, si on a de la chance, il a lieu un an ou un an et demi plus tard. Pendant ce délai, nous sommes censés garder les animaux dans des associations. Il faut bien les mettre quelque part, mais certaines familles d'accueil ne veulent pas



accepter des animaux qui peuvent être repris par la justice ensuite. Elles ne veulent pas prendre le risque de s'y attacher et de devoir les rendre, alors certains animaux restent en cage en attendant le jugement. Sachant que, si on récupère un chat qui n'est pas stérilisé, il faut gérer les marquages urinaires, les chaleurs... Les deux chats sont toujours en attente du jugement depuis décembre 2018.

miaou : La famille d'accueil ne peut pas faire stériliser un animal?

Jenny : Quand vous récupérez un animal sous réquisition judiciaire, vous avez seulement le droit de le faire identifier, car c'est une obligation légale. Pour tout le reste, sauf accord du Parquet, vous n'avez pas le droit d'y toucher. Si vous le faites, et qu'il doit être rendu au propriétaire, celui-ci peut vous attaquer en justice pour «destruction de bien».

miaou : Pouvez-vous nous raconter une histoire qui se termine bien?

Jenny : Pendant le premier confinement, j'ai été contactée par la police au sujet de quelqu'un qui a eu le Covid-19 et a été hospitalisé. Les policiers ont découvert douze chats en mauvais état dans son logement, adultes et chatons. Il y avait de la reproduction, des chatons en malnutrition extrême... Ils m'ont demandé de les prendre en charge, et j'ai ouvert

une enquête au vu de l'état des animaux. On a fait un dépôt de plainte et les animaux sont restés 8 mois en famille d'accueil, puis nous sommes passés au tribunal et nous avons gagné: le propriétaire a été condamné à rembourser les frais vétérinaires et les frais de garde à l'association. Cette personne vendait illégalement des chatons d'apparence Sacré de Birmanie depuis des années. Le propriétaire a fait appel du jugement, mais il a perdu. C'est une histoire qui a commencé dramatiquement, mais qui se termine bien, tous les chatons sont maintenant stérilisés et ne servent plus à la reproduction. Ils ont tous été placés et adoptés.

miaou : N'avez-vous pas l'impression que les choses évoluent dans le bon sens depuis quelques années?

Jenny : Il y a en effet une prise de conscience énorme sur le fait que l'animal a des besoins, des sentiments, qu'il peut souffrir. Des choses se mettent en place à l'échelle globale, il y a donc de l'espoir. Bien sûr, on ne pourra jamais éviter qu'il y ait des gens plus ou moins équilibrés qui s'en prennent à plus faibles qu'eux... Mais je voudrais remercier la Fondation Brigitte-Bardot et Brigitte Bardot elle-même pour son engagement auprès des animaux. Je voudrais aussi remercier des personnes dévouées à cette cause sans qui nous ne pourrions pas réussir sur le terrain: Delphine et Claire à la Fondation Brigitte-Bardot, les deux juristes qui gèrent le nombre impressionnant de dossiers sur la maltraitance animale et les enquêteurs qui travaillent sur ceux-ci. Un merci également à ma marraine de cœur, Sandrine. Être bénévole à la Fondation, c'est un sacré engagement, mais nous le faisons avec enthousiasme et énergie tant que nous le pouvons. Je me dis que tant que l'équilibre est respecté, il faut se donner à fond parce que les animaux ont grandement besoin de nous.

